



Commune de
NONANCOURT

Inscriptions scolaires 2023/2024

Le Service des Affaires scolaires procède aux inscriptions administratives pour la prochaine rentrée

Les dossiers d'inscription complets sont obligatoirement à remettre en Mairie avant votre rendez-vous avec les directeurs des écoles.



Sont concernés :

- les enfants nés en 2020 qui feront leur première rentrée en maternelle,
- les enfants nés en 2017 qui feront leur rentrée en CP,
- les nouveaux arrivants ou les enfants faisant l'objet d'une dérogation

Documents à fournir :

- Certificat de domiciliation (à télécharger sur le site internet de la Mairie)
- carnet de santé
- livret de famille
- justificatif de domicile (facture de moins de trois mois)
- le cas échéant: jugement de divorce

Renseignements :

Mairie de Nonancourt : [02 32 58 43 28](tel:0232584328)

Courriel : affaires.scolaires@mairie-nonancourt.fr

Site internet de la Ville : www.nonancourt.fr (rubrique enfance et loisirs)